

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2024_117 : GRANDS EQUIPEMENTS / PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE ÉDUCATIF ET SOCIAL DE LA MÉDIATHÈQUE DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Vu la décision n° DEC_2024_148 sollicitant l'aide financière de la DRAC Rhône- Alpes-Auvergne pour le réaménagement du pôle enfance-ludothèque de la Médiathèque du Bassin d'Aurillac ;

Considérant la circulaire relative au concours particulier des bibliothèques du 17 février 2011 intégrant pour la première fois la notion de PCSES (Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social) dont les axes doivent être joints à tout dossier de demande de subvention concernant une construction (restructuration, extension, rénovation) ou une opération significative ;

Considérant la circulaire relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales nor : MICE1908915C réaffirmant la nécessité de fournir un PCSES (Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social) pour toute demande de subvention ;

Considérant dès lors la nécessité, pour la Médiathèque du Bassin d'Aurillac, d'établir et de mettre en œuvre son Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social, dont les axes

principaux portent sur le réaménagement du pôle enfance-ludothèque, l'organisation annuelle du Festival BD et le projet de création d'un service de prêt d'instruments de musique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le Programme Culturel Scientifique Éducatif et Social de la Médiathèque du Bassin d'Aurillac, tel que joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.